REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260605-240626-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Nombre :	
De conseillers	15
De présents	13
De votants	15
Procuration	2

Objet :

Commissions Lamballe Terre&Mer

Date de la convocation :
28 mai 2026

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Christelle MOISAN, Olivier NOEL, Rose-Marie FESTINI CROMER, Jean-Michel LE BOUCHER, Yvon MAUVIEUX, Sandrine DUVAL, Nicolas GOUYA, Steven BREXEL, Hélène MARTIN, Renaud RABRET

Absentes excusées : Christelle RIVOALEN-HAYS – Magalie LOUAIL
Christelle RIVOALEN-HAYS donne procuration à Olivier NOEL
Magalie LOUAIL donne procuration à Lionel REVEL

Secrétaire de séance : Hélène MARTIN
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé 4 commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- Commission Performance publique et Innovation *(Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement)*,
- Commission Lien social et Bien vivre *(Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé)*,
- Commission Préservation et production des ressources (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité)*,
- Commission Développement territorial et Cadre de vie *(Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie)*.

Ces commissions sont composées ainsi :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260605-240626-DE

- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire
- En dehors du(des) conseiller(s) communautaire(s) titulaire(s), afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le scrutin secret, le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026, créant ces quatre commissions et fixant leur composition,

Considérant
Que la commune de Saint Glen compte 1 siège au Conseil communautaire,

- Que M. CORDON Jean-François, conseiller communautaire titulaire, est affecté à la commission Performance publique et Innovation (suppléant : Yvon MAUVIEUX)

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

DECIDE de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus,

Et VOTE à l'unanimité des présents et représentés la proposition ci-dessous :

- M. RABRET Renaud est affecté à la commission Lien social et Bien vivre (suppléante : Christelle MOISAN),
- Mme FESTINI CROMER Rose-Marie est affectée à la commission Préservation et production des ressources (suppléant : Jean-Michel LE BOUCHER),
- M. REVEL Lionel est affecté à la commission Développement territorial et Cadre de vie (suppléant : Steven BREXEL).

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 9 juin 2026

Secrétaire de séance
Hélène MARTIN

Le Maire,
Jean-François CORDON